

---

# POUR LES JEUNES, L'ÉCOLE ET LA CULTURE

---

*L'école, lieu de culture  
pour les jeunes*

*La culture, source de savoir  
et d'apprentissage*

## DÉCLARATION

*signée le*

*2 novembre 2000*

*par le ministre*

*d'État à l'Éducation*

*et à la Jeunesse,*

*M. François Legault,*

*et la ministre*

*de la Culture et des*

*Communications,*

*Mme Agnès Maltais.*

---

## Préambule

---

Le 9 avril 1997, la ministre de l'Éducation et la ministre de la Culture et des Communications signaient un protocole d'entente en vue de rapprocher les milieux de la culture et de l'éducation. Ce geste traduisait le souhait du premier ministre, M. Lucien Bouchard, qu'il avait exprimé en ces termes : *L'âme du peuple québécois se doit d'être nourrie, métissée, enrichie, contestée, bousculée, réinventée. Et cela ne peut se faire que par la culture et l'éducation. Et cela ne peut se faire que par la culture dans l'éducation.*

Les deux ministères ont donc intensifié leur collaboration et celle-ci a mené, entre autres, à l'instauration de politiques qui concrétisent un certain nombre d'objectifs communs : la Politique de la lecture et du livre et l'Énoncé de politique éducative qui fait désormais une plus large place à la culture dans le *Programme de formation de l'école québécoise*. Cette réforme du curriculum au primaire et au secondaire est maintenant engagée.

Lors du Sommet du Québec et de la jeunesse, les participants se sont entendus sur le caractère indissociable de la culture et de l'éducation. Les deux ministères veulent donc réaffirmer leur volonté de valoriser les liens entre éducation et culture afin de soutenir l'école dans l'actualisation de sa mission culturelle.

## **L'école, lieu de culture pour les jeunes**

L'école, pour les jeunes, est un des lieux importants d'appropriation de la culture. En intégrant la dimension culturelle à sa mission éducative, elle enrichit la formation générale qu'elle dispense aux jeunes, elle les aide à construire leur personnalité, à s'intégrer à la société et à s'ouvrir au monde. En connaissant leur propre culture, ils comprendront mieux celle des autres. De même, pour les jeunes arrivants, la découverte des traditions culturelles de leur société d'accueil sera un facteur d'intégration important.

L'école qui se préoccupe de culture accorde de l'importance :

- à la langue, composante première de l'héritage culturel, dont la maîtrise est essentielle pour accéder aux autres domaines de la connaissance et à la culture universelle;
- à l'histoire, fondement de toute société, dont la connaissance éclaire le présent et l'avenir;
- aux arts, sources de savoir et facteurs de développement de la sensibilité, de la pensée créatrice, critique, esthétique et autonome;
- aux sciences et aux techniques, au regard desquelles le développement de compétences est essentiel pour participer activement à l'évolution de la société;
- aux ressources culturelles comme compléments des apprentissages réalisés en classe;
- et à la pratique d'activités culturelles comme facteur d'épanouissement personnel et d'intégration à la société.

## **La culture, source de savoir et d'apprentissage**

Le monde de la culture offre aux jeunes d'innombrables occasions d'apprendre, de faire des découvertes et de réfléchir.

La connaissance du patrimoine culturel de l'humanité, par l'intermédiaire de la littérature et des arts, des témoins du passé et des réalisations scientifiques les plus significatives, favorise chez les jeunes la compréhension de l'évolution complexe des sociétés. Autant elle les ouvre au monde, autant, en leur révélant des références communes, elle renforce leurs liens d'appartenance à la société dans laquelle ils vivent.

La fréquentation des lieux culturels permet aux jeunes d'approfondir le sens des apprentissages disciplinaires dans un cadre non formel mais tout aussi favorable au développement personnel et intellectuel. Le contact direct avec des artistes, des écrivains et des écrivaines donne sa dimension humaine à l'activité créatrice.



**Pour ces raisons, la ministre de la Culture et des Communications et le ministre d'État à l'Éducation et à la Jeunesse réaffirment que :**

- l'école québécoise doit accorder une place privilégiée à l'enseignement des matières naturellement porteuses de culture que sont la langue, les arts et l'histoire, à la dimension culturelle dans tous les programmes d'études, aux ressources culturelles du milieu et à la pratique d'activités culturelles;
- les institutions culturelles québécoises sont des lieux de savoir complémentaires de l'école qui offrent aux jeunes des expériences différentes et variées en les mettant en présence de réalisations culturelles;
- les contacts avec des artistes, des écrivains et des écrivaines, avec des professionnels du domaine de l'univers social, enrichissent la formation des jeunes.

**Par conséquent, la ministre de la Culture et des Communications et le ministre d'État à l'Éducation et à la Jeunesse s'engagent à :**

- Soutenir le rehaussement culturel des apprentissages des jeunes dans la mise en œuvre du Programme de formation de l'école québécoise;
- Favoriser la fréquentation des œuvres et des lieux de culture, ainsi que les rencontres avec les créateurs et les créatrices;
- Promouvoir et valoriser les arts et la culture à l'école.



**Agnès MALTAIS**  
Ministre de la Culture  
et des Communications



**François LEGAULT**  
Ministre d'État à l'Éducation  
et à la Jeunesse